

65520 - Fonds d'attractivité

**Contrats Départementaux - Fonds d'attractivité -  
Proposition d'aide à la construction d'un nouveau  
complexe sportif de football par la Commune de  
CHATENOIS**

CP/2020/367

**Service chef de file :**

J - Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé :

Le Département du Bas-Rhin a décidé, par délibération du Conseil Départemental N°CD/2016/158 du 8 décembre 2016 et CD/2017/004 du 20 mars 2017, de développer, sur la période 2018 – 2021, un partenariat renforcé avec les acteurs locaux en mettant en œuvre des contrats départementaux de développement territorial et humain.

Ces contrats ont vocation à traduire une ambition collective à l'échelle de chaque territoire d'action et à définir les enjeux prioritaires d'aménagement et de développement co-construits avec les acteurs des territoires.

Le projet soumis à l'examen de la Commission Permanente vise à renforcer l'offre sportive à destination des collégiens du collège des Châteaux de Châtenois et s'inscrit dans les enjeux prioritaires "Assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes" et "Améliorer l'offre en équipements sportifs, notamment à destination des collégiens".

Il est proposé à la Commission Permanente d'attribuer, au titre du Fonds de Développement et d'Attractivité, à la Commune de Châtenois une contribution financière, sous forme de subventions d'investissement d'un montant total de 462 393 €, pour la construction d'un nouveau complexe sportif de football.

Le Département a souhaité accompagner le développement des territoires sur la durée, en déployant des politiques publiques structurantes qui répondent aux besoins des habitants, des associations, et des entreprises.

L'ambition est de favoriser la construction de territoires forts, à la fois producteurs de richesses économiques et territoires d'avenir pour leurs habitants. L'enjeu commun est l'alliance des territoires, l'alliance des compétences et l'alliance des acteurs autour de projets fédérateurs.

Le contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, approuvé par le Conseil Départemental le 11 décembre 2017, constitue un nouveau cadre de partenariat entre le Département du Bas-Rhin et les acteurs locaux disposés à travailler ensemble autour d'enjeux prioritaires et d'une ambition collective au service des solidarités humaines et territoriales, du développement et de l'aménagement des territoires.

La Ville de Châtenois a approuvé le contrat départemental de développement territorial et humain du Territoire d'Action Sud le 25 janvier 2018.

Le projet de Construction d'un nouveau complexe sportif de football par la Commune de Châtenois, à proximité du collège, s'inscrit dans les enjeux :

- « assurer la réussite éducative et l'épanouissement des jeunes » ;
- « Améliorer l'offre en équipements sportifs, notamment à destination des collégiens ».

## **CONSTRUCTION D'UN COMPLEXE SPORTIF CONCOURANT A L'AMELIORATION DES CONDITIONS DE PRATIQUES EN EPS DES COLLEGIENS ET A L'ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE**

Après avoir acquis les terrains nécessaires, situés à moins de 500m du collège des Châteaux, la Commune de Châtenois a souhaité offrir aux licenciés du Club de football, collégiens, écoliers et autres associations sportives, des conditions de pratiques et de rencontre optimales.

Ainsi, la Commune a lancé le projet de construction d'un nouveau complexe sportif, permettant de pallier la vétusté des équipements actuels ainsi que leur éloignement au collège.

### **1) DESCRIPTION DU PROJET**

Le projet consiste en la création d'un terrain d'honneur enherbé, d'un terrain d'entraînement en gazon synthétique et d'un bâtiment vestiaires/clubhouse permettant une pratique sportive du plus grand nombre tout au long de l'année.

Cet équipement sera complété par un parking d'une cinquantaine de places et un abri à cycles pour pallier le manque de stationnement de l'actuel site de co-voiturage, situé à la sortie Est de la Commune.

Le site est bordé au Nord par plusieurs équipements sportifs existants à savoir un city-stade, un pumptrack et un skate-park. Il est à proximité directe du collège et dispose d'un cheminement piétonnier sécurisé (voie verte et passage piéton).

Ce nouveau complexe sportif sera le principal outil de développement de l'A.S. Châtenois, club de football local qui compte 140 licenciés, tous bénévoles, dont 60 jeunes.

Il sera également un site complémentaire au plateau sportif du COSEC KOCH pour la pratique sportive extérieure des collégiens du collège des Châteaux.

Afin d'offrir plus d'espaces pour la pratique sportive scolaire des collégiens, et en complément de l'ouverture du site de football, la Commune de Châtenois a également décidé d'aménager une piste de vitesse de 2 couloirs ainsi que le marquage d'un anneau de course au niveau du terrain synthétique.

A terme, ce site pourrait également accueillir un parcours permanent de Course d'Orientation pour initier les classes de 6<sup>e</sup> du collège à cette pratique.

### **2) ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES PARTENAIRES POUR LA REALISATION DU PROJET**

#### **- Engagement de la Commune de Châtenois :**

La Commune de Châtenois, propriétaire du nouveau complexe sportif de football et de

l'Espace Tisserand de Châtenois, s'engage à :

- Garantir un accès gratuit aux collégiens pour la pratique sportive durant 8 ans puis 7 ans aux tarifs départementaux, à compter de la rentrée scolaire 2020/2021, au complexe sportif de football et à l'Espace Tisserand - les conditions tarifaires sont précisées dans la convention d'utilisation jointe ;
- Garantir un volume horaire d'accès à l'Espace Tisserand pour le collège des Châteaux qui soit complémentaire aux besoins non couverts par le COSEC KOCH et équitablement réparti avec les besoins de l'école de Châtenois ;
- Garantir un volume horaire d'accès au nouveau complexe sportif de football pour le collège des Châteaux conformément aux besoins exprimés par l'équipe EPS du collège et les enseignants de l'Ecole élémentaire ;
- Garantir l'accès pour les collégiens aux vestiaires et sanitaires des installations sportives mises à disposition par la commune selon les conditions définies dans la convention d'utilisation jointe en annexe (Espace les Tisserands et complexe sportif de football) ;
- Recruter un bénéficiaire RSA pour participer à l'entretien courant du bâtiment et des espaces sportifs et assurer des missions d'appui au club de football. Un accompagnement sera assuré par l'Equipe Emploi du territoire d'action sud du Département pour le recrutement et le suivi du Bénéficiaire RSA.
- **Engagement de l'A.S. Chatenois :**

L'A.S. Châtenois s'engage à :

- Partager les installations sportives avec le collège (vestiaires, rangements, terrain d'entraînement et abords) ;
- Participer à l'encadrement d'un bénéficiaire du RSA recruté en contrat aidé, à raison de 20h/semaine pour une durée d'1 an. Il sera recruté par la Commune de Châtenois sur des missions d'entretien, de traçage et selon les besoins identifiés par le club et la commune ;
- Accueillir les jeunes et leur permettre d'adopter un comportement exemplaire en leur transmettant des valeurs (respect du cadre de fonctionnement collectif, respect des règles de vie du groupe, respect sur le terrain) ;
- Favoriser l'engagement et l'implication des jeunes en leur permettant la découverte des différents rôles et responsabilités dans un club (connaître les parcours pour devenir éducateur et arbitre, les valeurs et apports de l'arbitrage, comment s'impliquer dans la vie de son club) ;
- Favoriser la mixité et l'acceptation des différences en faisant du club un lieu de convivialité et de solidarité.
- **Les engagements du Département**

Le Département s'engage à :

- Mobiliser son ingénierie en faveur de ce projet, notamment les services de la Mission Education Sport et Jeunesse sous la forme de conseils gratuits et ponctuels à la Commune durant la phase de conception et de réalisation des ouvrages ;

- Mobiliser l'équipe Emploi du territoire d'action Sud pour accompagner le projet de recrutement et de suivi d'un bénéficiaire RSA ;
- Apporter une contribution financière au projet de complexe sportif dédié au football, au titre du Fonds de développement et d'attractivité des contrats départementaux de développement territorial et humain d'un montant de 462 393 €.

## PLAN DE FINANCEMENT :

Le cout global de l'opération s'élève à 2 963 930 € HT.

Dépenses HT		Recettes HT	
Terrain d'Honneur	770 000 €	Région (25% des terrains)	385 000 €
Terrain d'entraînement	770 000 €	Etat-DETR	790 572 €
Bâtiment vestiaires/clubhouse	660 000 €	Département : Terrain d'entraînement Autres équipements	462 393 €
Espaces extérieurs	275 000 €	Communauté de communes	296 393 €
Parking	275 000 €	Commune	1 019 572 €
Maitrise d'œuvre et études	213 930 €	LAFA	10 000 €
<b>TOTAL HT</b>	<b>2 963 930 €</b>	<b>TOTAL HT</b>	<b>2 963 930 €</b>

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer deux subventions d'investissement au titre du Fonds de développement et d'attractivité pour un montant total de 462 393 €, réparties comme suit :

- 30% du coût éligible du terrain d'entraînement établi à 830 000 € HT (770 000 € HT de travaux et 60 000 € HT de frais d'études) soit une subvention d'investissement de 249 000 € ;
- 10% du coût éligible de l'opération incluant le terrain d'honneur, le bâtiment vestiaire/clubhouse, les espaces extérieurs, le parking et les études correspondantes, établi à 2 133 930 € HT, soit une subvention d'investissement de 213 393 €.

La Commission Territoriale du territoire d'action Sud, réunie le 12 octobre 2020, a émis un avis favorable à ces propositions

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :*

*- décide, dans le cadre de la démarche de partenariat renforcé au travers du Contrat départemental de développement territorial et humain du territoire d'Action Sud, du principe de la participation du Département du Bas-Rhin au projet de renforcement de l'offre sportive à destination des collégiens du collège des Châteaux de Châtenois s'appuyant sur la construction d'un nouveau complexe sportif de football, porté par la Commune de Châtenois;*

- dit que, dans le cadre de ses compétences, le Département du Bas-Rhin mobilisera son ingénierie en faveur de ce projet, notamment par des conseils ponctuels des services de la Mission Education Sport et Jeunesse notamment durant la phase de conception et de réalisation de l'ouvrage ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention partenariale à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Châtenois et l'Association Sportive Châtenois, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;

- décide d'attribuer deux subventions d'investissement, au titre du Fonds de développement et d'attractivité, à la Commune de Châtenois d'un montant total de 462 393 € pour la construction d'un nouveau complexe sportif de football réparties comme suit :

- attribution d'une subvention d'investissement de 249 000 €, représentant 30 % du coût éligible du terrain d'entraînement établi à 830 000 € HT (770 000 € HT de travaux et 60 000 € HT de frais d'études) ;

- attribution d'une subvention d'investissement de 213 393 €, représentant 10 % du coût éligible de l'opération incluant le terrain d'honneur, le bâtiment vestiaire/clubhouse, les espaces extérieurs, le parking et les études correspondantes établi à 2 133 930 € HT ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention financière à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la Commune de Châtenois pour permettre le versement de la subvention précitée, joint en annexe à la présente délibération et autorise son Président à signer cette convention ;

- décide d'approuver les termes du projet de convention d'utilisation des équipements sportifs mis à disposition du collège des Châteaux de Châtenois, à conclure entre le Département du Bas-Rhin, la Commune de Châtenois, la Communauté de Communes de Sélestat et le collège des Châteaux, joint en annexe à la présente délibération, et autorise son Président à signer cette convention ;

Strasbourg, le 23/10/20  
Le Président du Conseil Départemental



Frédéric BIERRY